

**Avis d'Appel à Projets (AAP) Département de Saône-et-Loire et ARS**  
Pour la création dans le bassin autunois de 5 places de Service d'accompagnement médico-social  
pour adultes handicapés (SAMSAH)

**Date de publication de l'avis d'appel à projets : 14 mai 2026**

**Date limite de dépôt des candidatures : 15 juillet 2026**

**Autorité compétente pour l'appel à projets**

Agence Régionale de Santé  
Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason, 2 place des Savoirs - CS 73535  
21035 DIJON CEDEX

Conseil Départemental de Saône-et-Loire  
rue de Lingendes - CS 70126  
71026 MÂCON Cedex 9

**Service en charge du suivi de l'appel à projets**

Agence Régionale de Santé  
Bourgogne-Franche-Comté  
Direction Départementale de Saône-et-Loire  
87 rue de Paris,  
71000 MÂCON

Conseil Départemental de Saône-et-Loire  
Direction de l'autonomie, des personnes  
âgées et des personnes handicapées  
DARTAS/ SESSMS  
Espace Duhesme  
18 rue de Flacé - CS 70126  
71026 MÂCON Cedex 9

**Pour tout échange relatif à l'appel à projets**

Courriel mentionnant dans l'objet la référence de l'appel à projets : [AAP SAMSAH 47 2025.] à [ars-bfc-dcpt-dd71@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dcpt-dd71@ars.sante.fr) et [sde@saoneetloire71.fr](mailto:sde@saoneetloire71.fr)

## **SOMMAIRE :**

### **1. Contexte et éléments diagnostics**

Porteur du projet

Objectif du plan

Cadre juridique et bénéfices attendus

### **2. Cahier des charges**

### **3. Modalités de transmission du dossier du candidat**

Partie 1 : éléments d'identification du porteur de projet

Partie 2 : éléments de réponse à l'appel à projets

Modalités de dépôt des candidatures :

### **4. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection**

### **5. Publication et modalités de consultation de l'avis d'AAP**

### **6. Calendrier**

### **7. Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à projets**

### **8. Annexes**

## **1. Contexte et éléments diagnostics**

Le présent appel à projets porte sur la création de 5 places de SAMSAH tous types de handicap dans l'autunois.

Porteur du projet : Cet appel à projets est co-piloté par l'ARS BFC direction territoriale de Saône-et-Loire et le Département de Saône-et-Loire, dans le cadre de la mise en œuvre locale du plan « 50 000 nouvelles solutions 2024-2030 » (issu de la Conférence nationale du handicap 2023).

L'objectif du plan :

- 1) Répondre aux tensions territoriales en créant des solutions d'accompagnement pour les publics actuellement sans réponse adaptée.
- 2) Transformer l'offre médico-sociale vers des services modulaires, coordonnés et ancrés dans le milieu ordinaire. Le projet sélectionné devra s'inscrire dans une logique de services coordonnés (et non plus de places isolées) en :
  - a) développant des dispositifs modulaires tels qu'une plateforme de service coordonné, et des partenariats avec le droit commun,
  - b) renforçant les coopérations territoriales pour une offre adaptée aux besoins locaux, notamment en articulation avec les SAVS déjà existants sur le territoire,
  - c) accompagnant des situations complexes (ex. : parcours de vie fragmentés, besoins évolutifs),
  - d) libérant des places dans les structures enfants pour réduire les listes d'attente.

Cadre juridique et bénéfices attendus : Les SAMSAH (Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) sont régis par l'article L.312-1 du CASF. Leur création dans ce cadre permettra :

- d'offrir un accompagnement personnalisé aux personnes en situation de handicap, en lien avec leurs projets de vie,
- de fluidifier les parcours des différents moments de la vie des personnes nécessitant un accompagnement ou un accompagnement renforcé,
- de remobiliser les projets de vie des personnes concernées, en leur permettant d'accéder à une vie autonome et choisie,
- d'éviter les ruptures de parcours d'accompagnement.

## **2. Cahier des charges**

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Le dossier de candidature devra répondre aux exigences du cahier des charges.

## **3. Modalités de transmission du dossier du candidat**

Chaque dossier comprendra deux parties distinctes :

Partie 1 : éléments d'identification du porteur de projet

Une première partie, comportant, outre une lettre de déclaration de candidature, des éléments d'identification du porteur de projet selon l'article R313-4-3 du CASF :

- a) les documents permettant de l'identifier, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du présent code ;

- c) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L. 313-16, L. 331-5, L. 471-3, L. 472-10, L. 474-2 ou L. 474-5 ;
- d) une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce ;
- e) des éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

## Partie 2 : éléments de réponse à l'appel à projets

Une deuxième partie, apportant les éléments de réponse à l'appel à projets. Le dossier de candidature devra répondre aux exigences du cahier des charges :

- a) tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
- b) un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire, dont le contenu minimal est fixé par arrêté, comportant notamment un bilan financier, un plan de financement et un budget prévisionnel ;
- c) le cas échéant, l'exposé précis des variantes proposées et les conditions de respect des exigences minimales que ces dernières doivent respecter ;
- d) dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées.

Le dossier de candidature devra répondre aux exigences du cahier des charges.

## Modalités de dépôt des candidatures

- Les dossiers de candidatures devront être déposés au plus tard le 15 juillet 2026.
- Les dossiers de candidatures devront être déposés sous la forme suivante pour chacune des autorités : dépôt du dossier sous démarche simplifiée.
- Une commission de sélection constituée se réunira pour examiner les projets et les classer.

## **4. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection**

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables. Les projets seront analysés par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, en concertation avec le Département, selon deux étapes :

- 1) vérification de la complétude administrative ;
- 2) les dossiers reçus complets dans les délais impartis seront analysés sur le fond du projet en fonction des critères du cahier des charges.

Une commission de sélection constituée se réunira pour examiner les projets et les classer.

## **5. Publication et modalités de consultation de l'avis d'AAP**

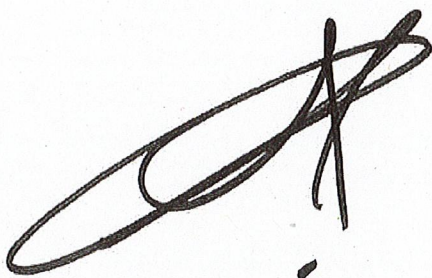
Cet avis est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté : [Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté | La santé pour territoire](#)

Ainsi que sur le site internet du Département de Saône-et-Loire : [Appel à projets 2025 - Département de Saône-et-Loire](#)

**6. Calendrier**

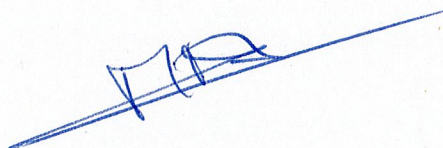
- Date de publication : 14 mai 2026
- Demande complémentaire : 7 juillet 2026
- Date limite de réception des dossiers de candidature : 15 juillet 2026
- Date prévisionnelle de la réunion du comité de sélection : 30 septembre 2026
- Date prévisionnelle de notification aux candidats : fin 2026.

**Le Président,**



**André ACCARY**

**La Directrice générale  
de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté,**



**Mathilde MARMIER**

**Listes des sigles :**

AAP : Appel à projets

ARS : Agence Régionale de Santé

CNH : Conférence nationale du handicap

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés